

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, par sa résolution numéro 010-01-2025, a autorisé la vente de gré à gré de l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU BIEN	ACQUÉREUR	MONTANT
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 542 986, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 478, rue du Rosier, à Pont-Rouge	Justine Hamel Charles-Antoine Lambert	187 984,13 \$, incluant les taxes

Ledit immeuble a été vendu par acte notarié signé le 13 février 2025 devant Me Paule Gasse, notaire à Pont-Rouge.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 25^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard